

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2022 - 19h00 - Salle du Conseil Municipal  
Procès-verbal

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du trente septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents** : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Marie BADIER, Madame Isabelle ANCEL, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Jean-Claude ABADIE

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU à Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Franck COUDRAY à Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Gilles DEVICQ

**Absents excusés** : Madame Martine RENAUD, Madame Annie COURCY

**Absents** : Monsieur Joseph GARCIA, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Nombre d'absents : 8

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Daniel MARCONNET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum, fixé à douze membres présents du Conseil municipal (les pouvoirs ne sont pas comptés) n'est toujours pas réuni à 19h05.

La séance ne peut donc se tenir, et les points à l'ordre du jour ne peuvent être examinés.

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités locales, qui prévoit que le « Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle », l'assemblée délibérante sera convoquée pour une réunion lundi 10 octobre, à 19h00.

Il pourra alors délibérer sans condition de quorum.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h06.

Le Maire,  
Hervé PINEAU

Le secrétaire  
Daniel MARCONNET